Contribution à l'établissement de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) sur le bassin de la Vienne







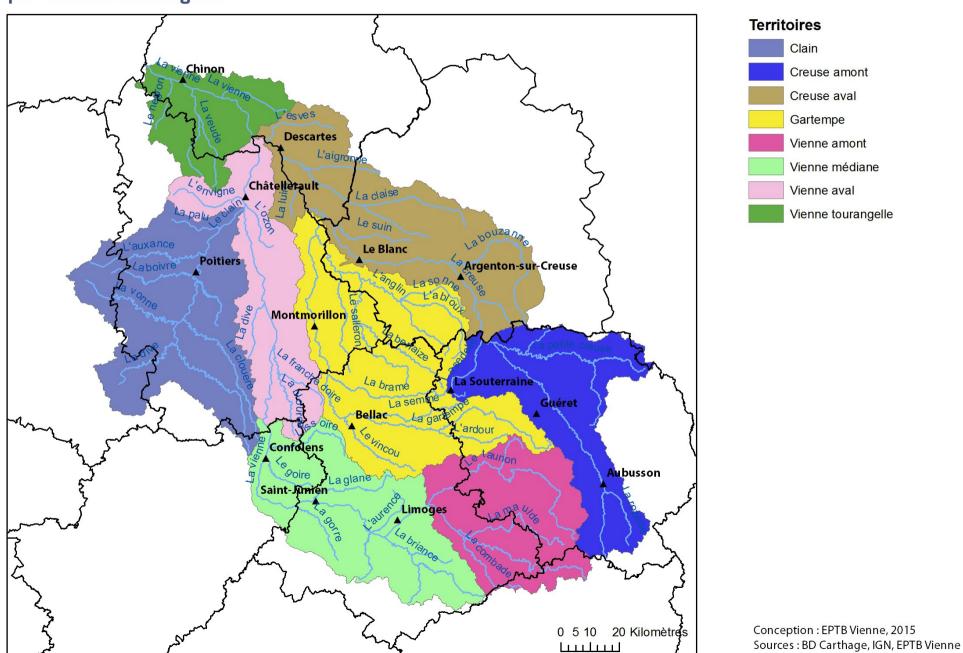
Préambule

Entre octobre 2015 et mai 2016, l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne a organisé à l'échelle du bassin de la Vienne subdivisé en 8 sous bassins des réunions d'information et d'appui à l'organisation de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Cette initiative avait vocation à inciter les acteurs locaux, en particulier les représentants des EPCI à FP et les syndicats de rivières, à réfléchir à l'échelle d'une entité hydrographique cohérente aux possibilités d'organiser la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Lors de ces réunions des pistes d'organisation ont ainsi été proposées sur la base des réflexions **émanant des acteurs locaux**. Le bilan de ces rencontres et les comptes rendus en résultant sont accessibles depuis le site www.eptb-vienne.fr.

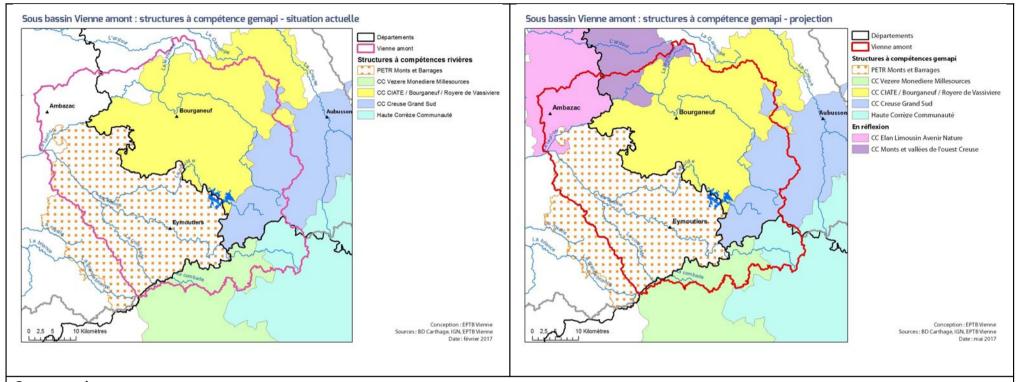
En complément de ces réunions, l'EPTB Vienne a poursuivi au cours des derniers mois sa mission d'accompagnement des collectivités afin notamment d'approfondir les scénarios d'organisation de la GEMAPI ou encore d'apporter une assistance dans la rédaction des statuts.

A l'appui du travail effectué auprès des opérateurs du territoire, le présent document constitue une contribution à l'établissement de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) sur le bassin de la Vienne. Seule l'organisation de la compétence GEMAPI est traitée dans le cadre de ce document. Au regard de l'état actuel des connaissances, il présente pour chacun des 8 sous-bassins la situation actuelle et **le scénario d'évolution plausible à l'horizon 2018**. Il est précisé que plusieurs de ces scénarios ne sont pas figés et demeurent actuellement en discussion. Le présent document sera donc amené à évoluer au gré des décisions prises par les acteurs locaux.

Bassin de la Vienne : Organisation de la concertation relative à la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI par territoire homogène



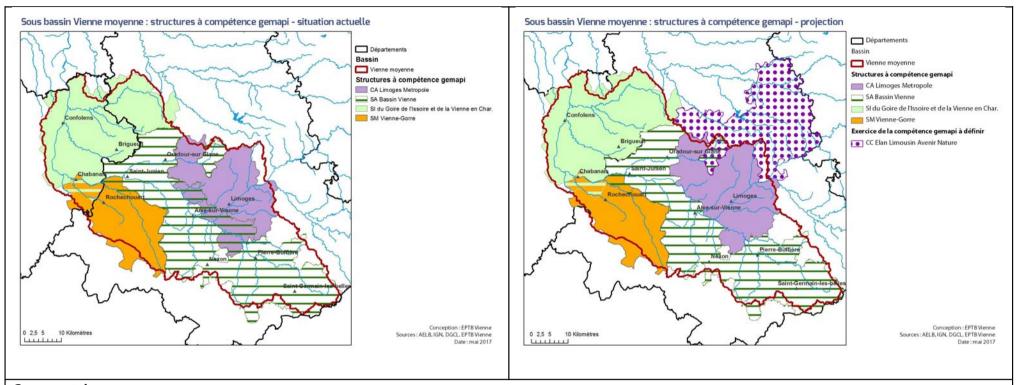
Vienne amont



Commentaires:

Les groupements de collectivités de ce territoire (EPCI et PETR) sont d'ores et déjà investis dans la gestion des milieux aquatiques dans le cadre du programme sources en action coordonné par le PNR Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne. Le scénario prôné par les acteurs locaux consiste à pérenniser l'organisation actuelle en développant le volet « prévention des inondations ». En l'absence de solution alternative les EPCI limitrophes (CC Elan, Haute Vezère et Vézère Monedière Millesources) seront conduits à assurer directement l'exercice de la compétence.

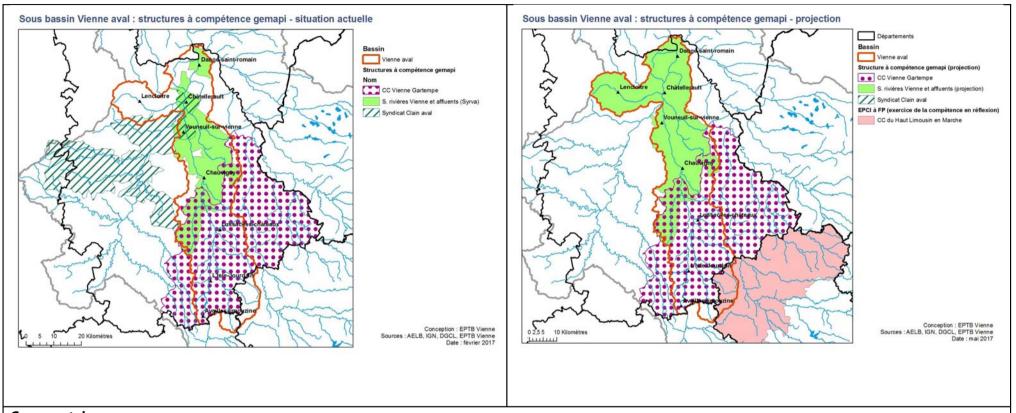
Vienne moyenne



Commentaires:

Le territoire bénéficie d'une bonne dynamique en matière de gestion des milieux aquatiques. La poursuite de l'organisation actuelle fondée essentiellement sur un transfert de la compétence GEMAPI aux syndicats de rivière (SABV, SIGIV et SM Vienne Gorre) est ainsi encouragée par les acteurs locaux. Un travail de mise à niveau et d'homogénéisation des statuts associant l'ensemble des syndicats de rivière du territoire est actuellement en cours. Limoges Métropole, qui assure d'ores et déjà le portage de contrats territoriaux, envisage une prise anticipée de la compétence en excluant son transfert au SABV. Un mode de coopération par voie de conventionnement permettrait la poursuite d'une répartition de la gestion des milieux aquatiques par sous bassins telle que pratiquée actuellement entre les deux structures.

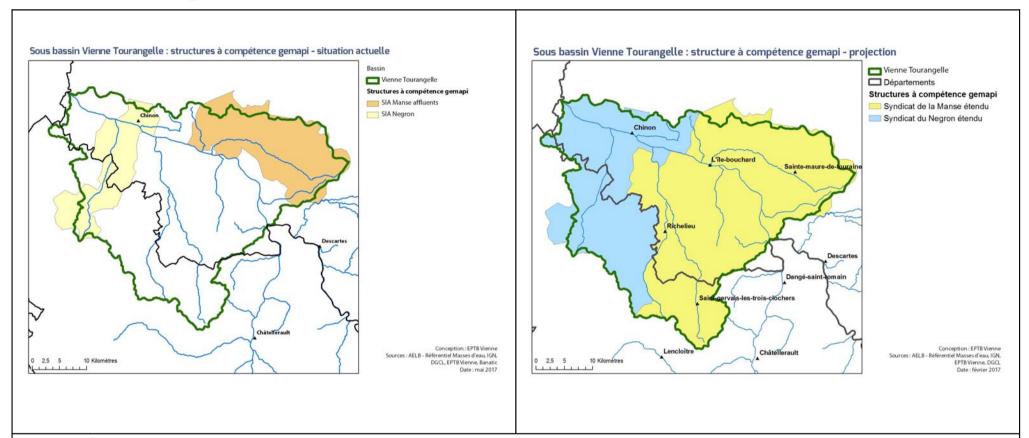
Vienne aval



Commentaires:

A l'issue d'une analyse spécifique menée avec les acteurs locaux, le scénario le plus probable consiste en un transfert par Grand Poitiers et Grand Châtellerault de la compétence GEMA au SYRVA qui étendrait ainsi son périmètre d'intervention notamment sur le bassin de l'Envigne. La CC Vienne Gartempe qui exerçait déjà la compétence et qui a intégré la GEMAPI de façon anticipée pourrait la conserver sur l'amont. Reste à savoir si la volonté sera de la transférer au SYRVA sur le territoire sécant. Sur le secteur tout à fait amont de ce sous bassin, un accord pourrait être envisagé pour que la compétence GEMAPI soit exercée par conventionnement par la CC Vienne Gartempe sur le périmètre de la CC Haut Limousin en marche. A ce jour l'organisation du volet « prévention des inondations » de la compétence n'a pas été totalement arbitrée. L'EPTB Vienne qui pilote le PAPI de Châtellerault a été sollicité pour exercer cette compétence mais aucune décision n'est entérinée.

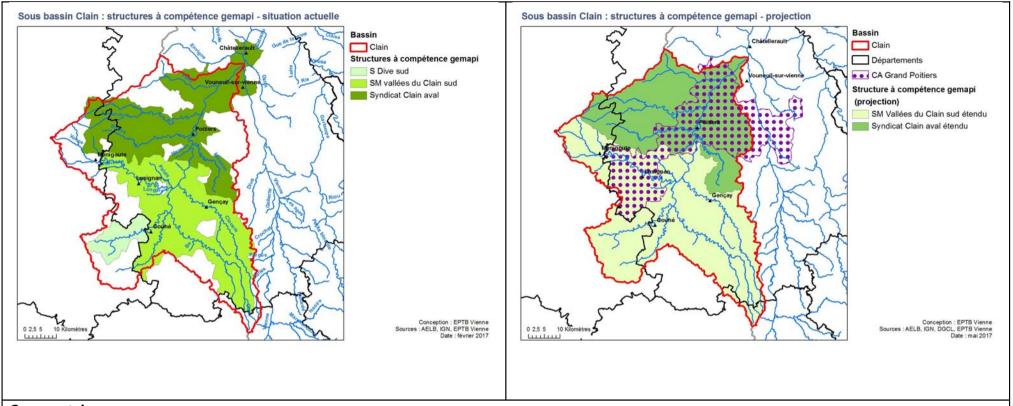
Vienne Tourangelle



Commentaires:

Au delà du premier cycle de réunion d'information un travail spécifique a été effectué avec les acteurs locaux. Sur ce territoire au 2/3 orphelin d'actions en faveur de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, le scénario privilégié par les acteurs locaux consiste à étendre les périmètres de compétence du syndicat de la Manse et du syndicat du Négron en respectant une logique hydrographique. Par transfert de la compétence, ces deux opérateurs exerceraient la compétence GEMAPI sur leur périmètre élargi.

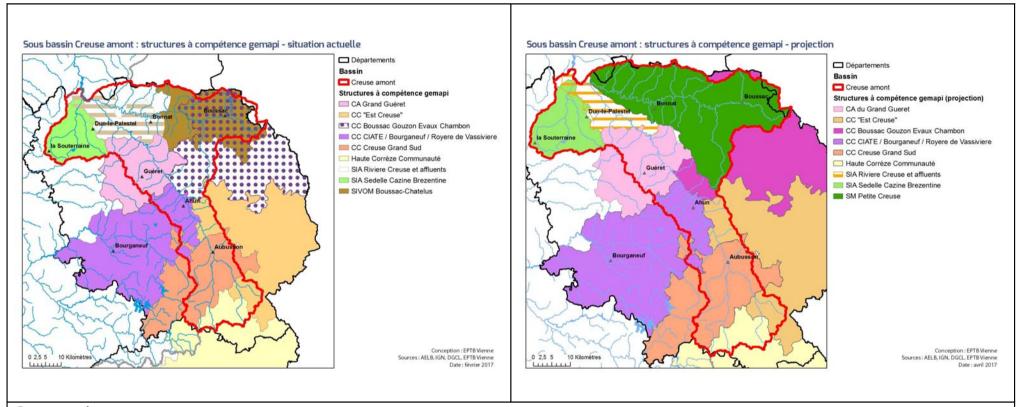
Clain



Commentaires:

En application du premier SDCI, des regroupements de structures ont été opérées. Le scenario plausible consiste pour les EPCI à FP à transférer la compétence GEMAPI aux deux syndicats (Clain sud et Clain aval) qui étendraient leurs territoires d'intervention en cohérence avec les limites hydrographiques. Le transfert ou la délégation de la compétence PI par Grand Poitiers est en cours d'arbitrage. Le syndicat de la Dive du sud intégralement inscrit dans le périmètre de la CC du Cellois, Cœur de Poitou, Mellois et Val Boutonne devrait être dissous.

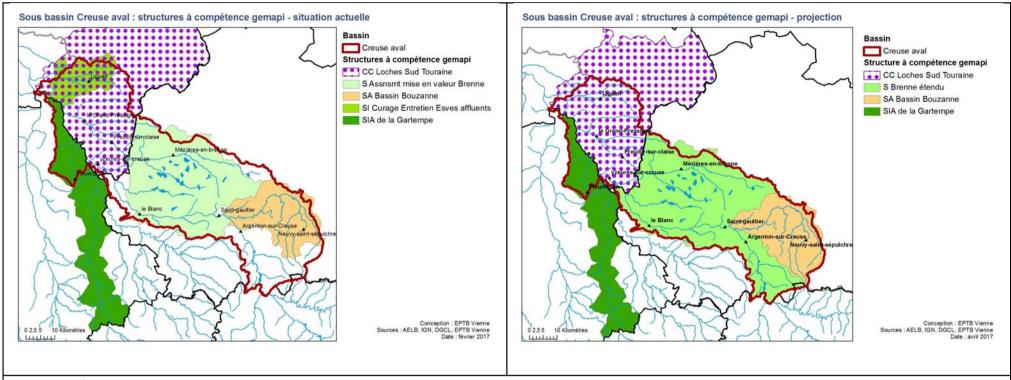
Creuse amont



Commentaires:

Concernant l'axe Creuse, les EPCI intervenant d'ores et déjà dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques devraient poursuivre l'exercice de la compétence GEMAPI. La question se pose toutefois pour la CC Est Creuse qui n'agissait pas dans ce domaine de compétence. Le bassin de la petite Creuse qui bénéficie d'un contrat territorial dispose actuellement d'une organisation morcelée et peu lisible. Le scénario privilégié par les opérateurs locaux consisterait à substituer les structures actuelles par un syndicat mixte compétent sur l'ensemble de ce bassin. Le SIASEBRE qui agit sur le bassin de la Sédelle pourrait poursuivre son action en bénéficiant d'un transfert de la compétence GEMAPI par la CC Monts et vallées Ouest Creusois et la CA du Grand Guéret. Une autre option consisterait à envisager une fusion entre ce syndicat et le SIARCA qui intervient sur la Creuse.

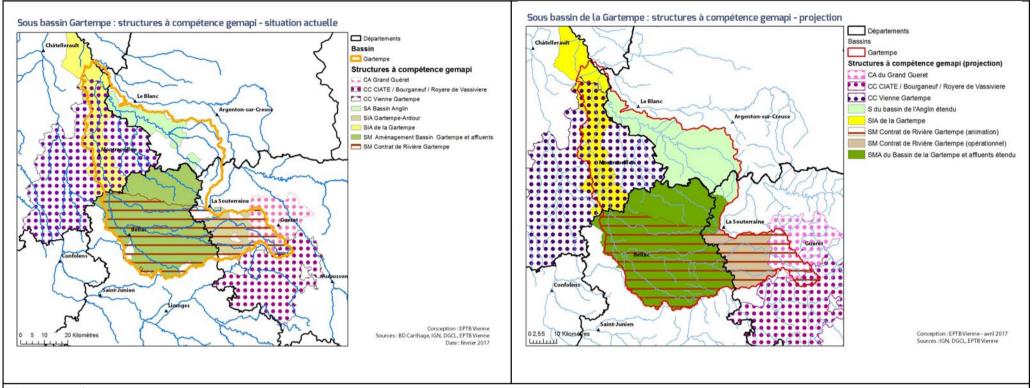
Creuse aval



Commentaires:

Actuellement le secteur de la CC Eguzon-Argenton-vallée de la Creuse ne bénéficie pas d'une réelle gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. La piste privilégiée à l'issue de réunions de concertation consiste à étendre le périmètre d'intervention du SIAMVB en amont sur le bassin de la Creuse. Le syndicat d'aménagement de la Bouzanne étendrait également son territoire de compétence en cohérence avec les limites hydrographiques. L'organisation des structures en place sur l'aval du territoire reste conforme à l'organisation actuelle, hormis pour le syndicat de curage et d'entretien de l'Eves et affluents désormais complètement inclus dans la CC Loches Sud Touraine et donc voué à être dissous.

Gartempe



Commentaires:

La projection est assez semblable à la situation actuelle. Les évolutions concernent le syndicat du bassin de l'Anglin qui serait conforté par le transfert de compétence des communautés de communes en substitution aux communes. L'autre principale différence concerne la fusion du SIAGA et du SMCRG conduisant ce dernier syndicat dont la principale mission est la coordination du contrat de rivière Gartempe à exercer en propre la compétence GEMAPI sur l'ancien périmètre de compétence du SIAGA. A noter que l'enchevêtrement des structures demeure complexe sur le bassin de la Gartempe et en particulier sur le bassin de l'Anglin. Afin d'améliorer la cohérence des actions, une mission de coordination pourrait être exercée par l'EPTB Vienne sur le bassin de l'Anglin.

Vue d'ensemble sur le bassin de la Vienne

